

1273 = 2023

ARRETE N° _____ /MINSANTE DU 20 MARS 2023
portant nomination de responsables dans les services
déconcentrés du Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique :

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'EXTREME-NORD

HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE MOKOLO

Directeur : Monsieur **DADAO François**, Médecin, Matricule **561 694-C**, précédemment en service au Centre Hospitalier Régional de Garoua en remplacement de Monsieur AMADOU LOUAC, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU NORD

HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE GUIDER

Directeur : Monsieur **OUSMANA OUMAROU**, Médecin, Matricule **680 101-H**, précédemment Directeur de l'ex Hôpital de District de Guider, poste créé.

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'OUEST

HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE DSCHANG

Directeur : Monsieur **NOUBOM Michel**, Maître de conférences, Matricule **549 408-Z**, précédemment Directeur de l'ex Hôpital de District de Dschang, poste créé.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
000692	17 MAR 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU SUD-OUEST

HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE KUMBA

Directeur : Monsieur **NGANG Paul ENONGENE**, Médecin Gynécologue, Matricule **568 329-A**, précédemment Directeur de l'ex Hôpital de District de Kumba, poste créé.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le **20 MARS 2023**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
000692	17 MAR 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,



Dr MANAOUDA Malachie